Partenariat Rugby

Attention ! Placage dorénavant interdit !

Pour répondre à l'évolution des pratiques pédagogiques, le placage et l'amené volontaire au sol sont désormais interdits dans le 1er degré en Sarthe.
L'arbitre sanctionnera ces fautes en rendant la balle aux attaquants et en avertissant celui qui commet la faute.
Le joueur porteur de balle tenu debout (bloqué ou ceinturé) doit libérer rapidement le ballon s'il n'avance pas.

L'objectif est de faire évoluer rapidement vers la règle du "touché 2 secondes"

Les jeux des rencontres - télécharger ici
Le livret - télécharger ici

M.A.J. le 01/04/2019

Dans cette rubrique

- Agréments
- Ressources pédagogiques
- EPS et interdisciplinarité
- Natation
- Les parcours éducatifs
- Textes officiels et réglementation
- **Partenariats et USEP**
- 30mn APQ
- Organiser un projet pluridisciplinaire olympisme